

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES**

### **SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX**

#### **Remplacement du système de réfrigération de l'aréna et construction d'un local technique pour la surfaceuse**

La Ville de Saint-Pascal demande des offres de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna et de construction d'un local technique pour la surfaceuse. Ces travaux consistent sommairement à remplacer le système de réfrigération existant par un nouveau système au R513A, à réaliser un agrandissement de 134 m<sup>2</sup> (excluant l'architecture) pour abriter la surfaceuse et à effectuer des travaux complémentaires de structure, de mécanique et d'électricité.

#### **DOCUMENTS DE SOUMISSION**

Les documents d'appel d'offres peuvent être obtenus par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en payant les coûts prévus.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent des erreurs ou des omissions. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

#### **CONTRAT**

Seules les firmes en ingénierie ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Ville sont admissibles à soumissionner. Le présent contrat est assujéti à l'Accord du commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) ainsi qu'à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

#### **CONDITIONS DE SOUMISSION**

Dans le cadre de cet appel d'offres, la Ville utilise un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles prévues par la Loi.

Les soumissions doivent être présentées dans deux enveloppes distinctes tel que requis aux documents de soumission.

Les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville de Saint-Pascal, au 405, rue Taché, Saint-Pascal, G0L 3Y0, dans des enveloppes cachetées et adressées à l'attention de Me Louise St-Pierre, greffière **au plus tard le 22 octobre 2018, à 11 h 00**, pour être ouvertes publiquement le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite. Les enveloppes doivent porter la mention : « **SOUSSION – Services professionnels en ingénierie pour les plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna et de construction d'un local technique pour la surfaceuse.** »

La Ville de Saint-Pascal ne s'engage à accepter ni la soumission ayant obtenu le plus haut pointage, ni aucune des soumissions reçues et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Donné à Saint-Pascal, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2018.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA